

SI VOUS N'ÊTES PAS EN RÈGLE LORS DE VOTRE ACCÈS À BORD, VOUS DEVEZ PAYER



PARCOURS EN KM

	DE 0 À 25	DE 26 À 50	DE 51 À 100	DE 101 À 150	DE 151 À 300
VOUS ÊTES SANS BILLET ET VOUS VOUS PRÉSENTEZ SPONTANÉMENT AU CHEF DE BORD (1)(2) Barème BORD	11€	17€	28€	40€	65€
VOUS ÊTES SANS BILLET ET VOUS NE VOUS PRÉSENTEZ PAS SPONTANÉMENT AU CHEF DE BORD (1)(2) Barème CONTRÔLE	50€	50€	50€	65€	90€
VOUS ÊTES SANS BILLET ET VOUS NE POUVEZ PAS RÉGLER IMMÉDIATEMENT (1) PROCÈS VERBAL	jusqu'à 120€	jusqu'à 120€	jusqu'à 130€	jusqu'à 140€	jusqu'à 150€

VOUS MONTEZ DANS UNE GARE DÉPOURVUE DE MOYENS DE DISTRIBUTION PHYSIQUES DE TITRE DE TRANSPORT (GUICHET, AUTOMATE)

VOUS ÊTES SANS BILLET
ET VOUS VOUS PRÉSENTEZ
SPONTANÉMENT AU CHEF DE BORD
Barème DISTRIBUTION

**ATTRIBUTION DU BARÈME DISTRIBUTION
CORRESPONDANT AU TARIF DE VENTE**
sauf sur Hauts-de-France, Bourgogne-Franche-Comté et Grand Est :
application d'un montant forfaitaire par palier kilométrique

**VOUS VOYAGEZ ENTRE LES RÉGIONS
ÎLE-DE-FRANCE ET CENTRE-VAL DE LOIRE**
IL EST INTERDIT DE COMBINER UN TITRE ÎLE-DE-FRANCE AVEC
UN BILLET RÉMI OU UN ABBONNEMENT NON AUTORISÉ*
DANS UN MEME TRAIN

**RÉGULARISATION (minimum 35€)
SI VOUS NE CHANGEZ PAS DE TRAIN**

*abonnements autorisés sur les lignes Rémi vers l'Île-de-France permettant la juxtaposition avec un Passe Navigo dès lors qu'ils ont les mêmes durées de validité : Abonnements Forfait, Optiforfait (hors ligne Rémi Express Paris - Orléans, Paris-Bourges), Rémi Zen Combi Navigo, abonnement de travail de moins de 75km et Annueyls au départ des certaines gares situées en CVDL (situées à -de 75km de Paris).

Si vous voyagez à bord d'un train Rémi avec un titre de transport Île-de-France, celui-ci doit être validé avant de monter à bord. Dans le cas contraire, la régularisation est de 50€ minimum pour un billet et de 5€ pour un abonnement.

**VOUS N'AVEZ PAS VOTRE RÉSERVATION VÉLO À BORD DES TRAINS CONCERNÉS : 35€
(paiement immédiat)**

UNE INCIVILITÉ, ÇA PEUT VITE COÛTER CHER



DÉLIT

Usage injustifié du signal d'alarme
Outrage agent
Atteinte ou outrage sexiste
Dégradation du matériel
Signaler ou diffuser la présence des contrôleurs
ou agents de la Police Ferroviaire

68€

Violation de l'interdiction de fumer **(et de vapoter 35€)**

150€

Obstacle à la fermeture des portes
Colis, bagage oublié ou abandonné
Descendre sur les voies / monter / descendre d'un train en marche
Refus d'obtempérer à l'injonction d'un agent
Mendicité

60€

Nuisances sonores
Souillures ou pieds chaussés sur les sièges

**L'ACHAT DE VOTRE BILLET
EST POSSIBLE À TOUT MOMENT
AVANT DE MONTER À BORD DU TER.**



Agences
agrées SNCF



ter.sncf.com



borne TER



guichet

J'AI TOUJOURS
UNE **PIÈCE**
D'IDENTITÉ
VALIDE SUR
MOI⁽³⁾



SNCF
VOYAGEURS

(1) Voir les conditions générales de vente sur le site Internet www.remi-centrevaldeloire.fr. L'achat du titre de transport doit être effectué avant l'heure du départ du train. Tout achat réalisé après impose de prendre une autre circulation.

(2) Sur certaines lignes dont Tours-Chinon, application du barème contrôle exclusivement.

(3) La loi de 2017 du Code des Transports fait obligation aux « passagers des transports routiers, ferroviaires (...) de justifier de leur identité ». Les photos ou scans (hors application « France Identité ») ne sont pas autorisés.